



Rapport n° 12	GROUPEMENT EQUIPEMENT - INFRASTRUCTURE	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre : Article :

PLAN D'EQUIPEMENT 2012

Le programme d'équipement 2012, d'un montant total 3 200 000,00 € s'inscrit dans la continuité de la politique de renouvellement et de renforcement de l'équipement en matériels des centres d'incendie et de secours et de la direction départementale.

Ce programme permettra notamment :

- le renouvellement des engins d'incendie, de secours à personnes et d'ensembles de désincarcération ;
- de poursuivre l'équipement en véhicules légers tous usages et de liaison ;
- de mettre en place une nouvelle politique d'acquisition de véhicules en rationalisant le parc par le remplacement de véhicules de secours routier (VSR) et fourgon pompe tonne (FPT) par un seul appelé fourgon pompe tonne secours routier (FPTSR) ;
- de maintenir une politique de modernisation de toutes les équipes spécialisées (RCH, RAD, SD, GRIMP, SAV et Plongeurs) ;
- de poursuivre la modernisation et le remplacement de matériels de transmissions et du réseau d'alerte ;
- de répondre au mieux aux demandes les plus urgentes des chefs de centre concernant le petit matériel et de poursuivre la mise en place de lots d'intervention ;
- de maintenir à niveau et de moderniser le parc informatique des centres et de la direction départementale ;
- de poursuivre la politique d'équipement en matériel pour le secours à personnes souhaité par le SSSM ;
- de poursuivre le remplacement d'Effets de Protection Individuelle (E.P.I) de nos sapeurs-pompiers selon la nouvelle norme ;

Les tableaux joints détaillent, par article budgétaire, par service, par désignation et par famille le programme d'équipement soumis ainsi que les coûts induits.

Compte tenu de ces éléments, le plan d'équipement du SDIS de l'Aisne pour l'année 2012, est soumis à votre approbation.

Aussi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président, *signé*

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 12	GROUPEMENT EQUIPEMENT - INFRASTRUCTURE	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitres : 20 et 21 Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

PLAN D'EQUIPEMENT 2012

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

.../...

- de réaliser le plan d'équipement 2012 du Service départemental d'incendie et de secours de l'Aisne tel que joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les marchés, contrats et actes relatifs à l'exécution du plan d'équipement ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 chapitres 20 et 21.

Le Président,

signé

Jean-Jacques THOMAS